

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET  
INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DECISION DU MAIRE N° : 2025\_DM\_005**

**OBJET :** Marché de travaux relatif à la construction d'une halle à Aurec sur Loire :  
Marché de prestations similaires à passer avec EIFFAGE pour le lot 13 "Pose de  
candélabres sur parking de la crèche"

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020 portant délégation  
de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n° 4,  
Vu l'inscription budgétaire pour les travaux de construction d'une halle à Aurec sur Loire,  
Vu les décisions du Maire n° 2024\_DM\_021 du 28/05/2024 et n° 2024\_DM\_026 du  
19/06/2024, portant sur les déclarations infructueuses, sans suite de lots et l'attribution  
des marchés de travaux relatifs à la construction d'une halle à Aurec sur Loire,

**DECIDONS :**

**Article 1 :** Vu la nécessité dans le cadre de l'opération de construction d'une  
halle à Aurec sur Loire de réaliser des prestations supplémentaires de travaux  
d'éclairage public,

*Il est décidé de passer un marché de prestations similaires au lot 10 « Réseaux  
secs » comme suit :*

- **Lot 13 "Pose de candélabres sur parking de la crèche" : avec  
EIFFAGE, sis 29 avenue de Paris à Riom Cedex (63202)- Agence de Loire  
Auvergne 11 bd Grüner à Roche la Molière (42230) – SIRET 775 635 543  
00132, pour un montant de 4 862,40 € HT.**

**Article 2 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal  
Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa  
notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut  
aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site  
www.telerecours.fr.

**Article 3 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site  
internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 28 janvier 2025

Le Maire,

Claude VIAL

## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT  
(AE)*Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage*

Mairie d'Aurec sur Loire  
Place du breuil  
43110 Aurec sur Loire

*Conducteur d'opération*

NP CONSEIL  
364 rue Jean Moulin  
Tél : 04-74-01-47-29  
E-mail : [nathalie.peronnet@npconseil.pro](mailto:nathalie.peronnet@npconseil.pro)

*Objet du marché*

Marché de travaux relatif à la construction d'une halle à Aurec sur Loire (43)

*Lot*

N° : 13 : Pose de candélabres sur parking de la crèche

**Marché de prestations similaires passé en procédure sans publicité ni mise en concurrence** en application de l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

Marché passé avec l'attributaire du lot 10 (marché attribué le 17/06/2024). L'article 1-4.4 du CCAP du marché lot 10 prévoit la possibilité de confier à chaque titulaire la réalisation de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du code de la Commande Publique).

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois DECEMBRE 2024 (mois zéro)

<i>Date du marché</i>
<i>Montant TTC</i>
<i>Imputation</i>

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

L'acte d'engagement comporte 8 feuillets et les annexes n°1

**ACTE D'ENGAGEMENT  
(AE)**

Dans la suite du présent document le pouvoir adjudicateur est désigné "Maître de l'ouvrage"

***Le représentant du pouvoir adjudicateur (RPA)***

Monsieur le Maire d'AUREC SUR LOIRE

***Personne habilitée à donner les renseignements*** prévus aux articles R. 2191-59 à R. 2191-62 du code de la commande publique

Monsieur le Maire d'AUREC SUR LOIRE

***Ordonnateur***

Monsieur le Maire d'AUREC SUR LOIRE

***Comptable public assignataire***

Monsieur le Trésorier Payeur de Monistrol sur Loire

**ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)** **Je soussigné,**

Nom et prénom :	ARTHAUD Guy													
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :														
Domicilié à :														
Téléphone														
Télécopie														
Adresse de messagerie électronique														
<input checked="" type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA LOIRE AUVERGNE													
Au capital de :	2 578 860 €													
Ayant son siège à :	29, Avenue de Paris-63202 RIOM cedex													
	Agence : 11 BD Gruner-42230 ROCHE LA MOLIERE													
Téléphone	04 77 43 21 43													
Télécopie														
Adresse de messagerie électronique	loireforez.rlm.energie@eiffage.com													
N° d'identité d'établissement :	7	7	5	6	3	5	5	4	3	0	0	1	3	2
Code Activité Economique Principal	4	3	2	1	A									
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	775635543													

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) N° 2024-01 TRVX du 29/01/2024 et des documents qui y sont mentionnés ;

**m'engage** sans réserve, à produire, , les certificats, attestation et déclarations mentionnés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique ainsi que les attestations visées aux articles 1-4.1, 1-4.2 et 1-4.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations du lot désigné en page 1 du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

**ARTICLE 2. PRIX****2-1. Montant du marché**

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m<sub>0</sub> fixé en page 1 du présent acte d'engagement.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3-3 du CCAP.

**Evaluation des travaux**

Pour le lot : 13

Les travaux du lot pour lequel je m'engage / ~~nous nous engageons~~, seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- Montant hors TVA : 4 862,40
  - TVA au taux de 20 %, soit 972,48
  - Montant TVA incluse : 5 834,88
- Arrêté en lettres à Cinq mille huit cent trente-quatre euros et quatre-vingt-huit centimes

**DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

le montant du marché est arrêté à :

- Montant hors TVA : 4 862,40
  - TVA 972,48
  - Montant TVA incluse : 5 834,88
- Arrêté en lettres à Cinq mille huit cent trente-quatre euros et quatre-vingt-huit centimes

**2-2. Montant sous-traité****2-2.1. Montant sous-traité désigné au marché**

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le(s) annexe(s) n° [ ] au présent acte d'engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par des sous-traitants, leurs noms et leurs conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

**Prestataire unique**

Le montant total des prestations que **j'envisage** de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors TVA
- Montant TVA incluse

Les déclarations et attestations (article R. 2193-1 du code de la commande publique) des sous-traitants recensés dans les annexes, sont jointes au présent acte d'engagement.

**2-2.2.** Créance présentée en nantissement ou cession **Prestataire unique :**

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que **je pourrai** présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

**ARTICLE 3. DELAI DE REALISATION****3-1. Période de préparation**

Le délai de la période de préparation est de 30 jours à compter de la date de la notification du marché.

Ce délai n'est pas compris dans la période d'exécution.

**3-2. Période d'exécution**

Le délai d'exécution **de l'ensemble des lots** est de 11 mois à compter du 08/07/2024.

Le délai d'exécution **propre au lot** pour lequel **je m'engage / nous nous engageons** sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4-1 du CCAP.

L'ordre de service prescrivant de commencer l'ensemble des travaux sera notifié à chaque entrepreneur titulaire d'un lot.

Le délai d'exécution de chaque lot s'insère dans le délai global, conformément au calendrier prévisionnel d'exécution joint en annexe au CCAP.

Il est rappelé que ce calendrier ne reflète que les tâches principales, et que les interventions des entreprises doivent être prévues en tant que de besoin pendant la durée globale d'exécution citée ci-dessus et ceci dans le cadre du prix forfaitaire du marché. **Par dérogation à l'article 18.1.1 du CCAG travaux**, le repliement des installations de chantier et la remise en état des emplacements qui ont été occupés par le chantier ne sont pas compris dans la période d'exécution.

**ARTICLE 4. PAIEMENTS**

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-2 du CCAP.

 **Prestataire unique**

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :	SOCIETE GENERALE	
à :	LA DEFENSE ENTREPRISES	
au nom de :	EES – INFRA LA	
sous le numéro :	0 0 0 2 0 1 3 3 9 9 1	clé RIB : 1 8
code banque :	3 0 0 0 3	code guichet : 0 1 8 4 0

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

 **Prestataire unique**

Le prestataire désigné ci-devant :

**refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

**ne refuse pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

Toutefois, si le montant HT du lot est inférieur ou égal au seuil fixé à l'article R. 2191-3 du code de la commande publique, l'avance ne sera pas versée

**N.B. : L'absence d'indication dans l'une des cases ci-dessus équivaut à un refus de l'avance.**

Fait en un seul original

à : Roche la Molière le : 27/01/2025

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :



**EIFFAGE**  
ÉNERGIE SYSTÈMES  
Eiffage Énergie Systèmes – Infra Loire Auvergne  
11 Boulevard Grüner - CS 60022 - 42230 Roche La Molière  
T. +33 (0)4 77 43 21 43  
RCS Saint-Etienne - Siret 775 635 543 00132 - NAF 4321A

Lu et approuvé  
Guy ARTHAUD - Directeur de filiale

**Acceptation de l'offre par le Pouvoir Adjudicateur**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A ... Aurcesur Loire ..... Le ... 28/01/2025 .....  
Signature du représentant du Pouvoir Adjudicateur :

*de la part de*  
*David de VAC*  


Le représentant du Pouvoir Adjudicateur certifie que le présent marché a été reçu par le représentant de l'Etat, au titre du contrôle de légalité, le : 29/01/2025



**ANNEXE N°\_1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE  
GROUPEMENT CONJOINT**

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants

Répartition de la rémunération correspondante

***(JOINDRE UNE DPGF REPRENANT LA REPARTITION ENTRE LES  
COTRAITANTS. )***

**DEVIS N° 224-152 / B00443**  
**VOTRE CONTACT : J.IMIZE**  
 P/ 06 76 09 47 93  
 Email : jonathan.imize@eiffage.com

**MAIRIE D'AUREC SUR LOIRE**

A l'attention de Mr Le Maire  
 Place du Breuil  
 43110 AUREC-SUR-LOIRE

ROCHE LA MOLIERE, le 18/12/2024

A l'attention de Mr Le Maire

n°Prix	Désignation	U	Qté	Prix net H.T.	Total
	<b>EP Parking crèche</b>				
1	Fourniture et pose d'un ensemble mât 4m + une lanterne Type ELYXE (360°) y compris massif + raccordement	u	3	1 450,00 €	<b>4 350,00</b>
2	Câblage	ml	40	12,81 €	<b>512,40</b>
Nota: Hors regard (lot terrassement) Durée de validité de l'offre : 1 mois					
				<b>TOTAL H.T</b>	<b>4 862,40 €</b>
				<b>T.V.A (20%)</b>	<b>972,48 €</b>
				<b>TOTAL T.T.C</b>	<b>5 834,88 €</b>



La signature du devis vaut acceptation des CGV  
 "BON POUR ACCORD ET EXÉCUTION"

Date et signature du client

Le 28/01/2025 à Aurec sur Loire  
 Bon pour accord et exécution  
 [Signature]  
 [Stamp: MAIRIE D'AUREC SUR LOIRE, 43110 - HAUTE-LOIRE]



Agence de Roche la Molière – 11, Bd Grüner – CS 60022  
 42230 Roche la Molière - T. +33 (0)4 77 43 21 43  
 Courriel : loireforez.rm.energie@eiffage.com  
 www.eiffageenergiesystemes.com

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INFRA LOIRE AUVERGNE  
 Siège social : 29 avenue de Paris  
 63200 Riom - France  
 SAS au capital de 2 578 860 €  
 775 635 543 - RCS Clermont-Ferrand - TVA FR 25775 635 543

**AR Prefecture**

043-214300121-20250128-2025\_DM\_005-DE  
Reçu le 29/01/2025